



49^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Débat général

Intervention de S.E.M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

8 mars 2022

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

Ma délégation remercie la Haute Commissaire pour son rapport annuel et confirme son attachement sans faille au mandat et à l'indépendance de la Haute-Commissaire et de son Bureau.

Madame la Haute-Commissaire,

Nous partageons votre préoccupation au sujet de **l'impact dévastateur des conflits sur les droits humains des civils**, surtout de personnes appartenant à des groupes vulnérables. Nous partageons votre indignation devant le **traitement inhumain de réfugiés et migrants** dans plusieurs pays, ainsi que devant la criminalisation de celles et ceux qui essayent de leur venir en aide.

Le Luxembourg est inquiet par le **recul démocratique et les restrictions de l'espace civique** que nous observons dans un nombre important de pays à travers le monde, notamment **les changements inconstitutionnels du pouvoir** dans un nombre de pays d'Afrique de l'Ouest.

La répression des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion des organisations de la société civile continue de s'intensifier en **Arabie Saoudite** et en **Chine**. Dans ces pays,

ainsi qu'en **Egypte**, au **Vietnam** et aux **Philippines**, la limitation des droits civils et politiques s'accompagne de représailles et de détention arbitraires de défenseurs et défenseuses des droits humains et de journalistes.

Nous sommes particulièrement **préoccupés** par les campagnes de désinformation et la répression des manifestations contre la guerre en Ukraine en **Russie**. Nous condamnons également fermement l'usage disproportionné de la force envers des manifestants pacifiques au **Kazakhstan** et au **Soudan**.

Monsieur le Président,

Le recul démocratique touche également les droits des femmes. En cette **journée internationale des femmes**, le Luxembourg tient à réaffirmer son engagement pour l'égalité des genres, la promotion des droits des femmes et la participation des femmes à tous les niveaux de décision. Ni la pandémie, ni le contexte de conflits doivent servir d'excuse pour restreindre les droits des femmes : les Etats doivent continuer à s'acquitter de leurs obligations fondamentales en matière de droits humains et répondre aux besoins différenciés des femmes et des filles, y compris en ce qui concerne leurs droits à la santé sexuelle et procréative.

Je vous remercie de votre attention.

(351 mots)